



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels

Question écrite n° 120648

## Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet souhaite interroger M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des personnes recrutées comme « emplois vie scolaire. » Ces emplois, qui ont été créés dans le cadre du plan de cohésion sociale, permettent à des personnes, souvent en situation de précarité et rencontrant des difficultés à retrouver un emploi, de se réinsérer dans la vie professionnelle. Dans cette logique, et afin de faciliter leur retour à l'équilibre financier de leur foyer, il lui demande si ces « emplois vie scolaire » pourraient être exonérés des frais de repas consommés au cours de leur activité dans l'établissement scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120648

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2007, page 2570